

QUESTION : Le projet des Parrines, c'est une décharge ? c'est dangereux ?

REPONSE : La technologie dans le domaine de la gestion des déchets a beaucoup évolué et tout particulièrement le stockage de déchets.

De la décharge brute (simple trou dans lequel on poussait les déchets), nous sommes passés à une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (installation technique évoluée). L'évolution des réglementations tant européenne que française a fait progresser les installations de stockage aussi bien d'un point de vue technologique qu'environnemental.

Cependant, le spectre du trou et des déchets qui y sont entreposés, sans contrôle sérieux comme dans le cas des anciennes décharges brutes, reste tenace et génère un syndrome NIMBY (not in my backyard = « pas dans mon jardin »). Ce syndrome reste fréquent dans ce type de projet, et ce, malgré les progrès techniques et la réglementation drastique en la matière.

La population est consciente qu'il faut des sites de traitement des déchets mais se demande pourquoi ici et pas ailleurs.

Des arguments, souvent non étayés techniquement et scientifiquement, sont utilisés par des détracteurs pour faire peur au reste de la population et tenter ainsi de la mobiliser contre des projets de ce type.

Des annonces du type « dévaluation des valeurs immobilières de 30 à 50 % dans un rayon de plus de 10 kms », sont avancées et ne reposent sur aucune étude sérieuse.

Aujourd'hui, tous les projets font l'objet d'études poussées sur les différents risques potentiels. Et pourtant des risques de cancer, de pollution etc... sont brandis par des associations de riverains (**cf question-réponse sur les impacts sanitaires**).

Des détracteurs utilisent partout la peur irrationnelle, et des arguments non réfléchis et non étayés pour combattre ce type de projet.

Le syndrome NIMBY est présent sur tous les types de projets, que ce soit la création de sites de stockage, les extensions, l'incinération, le compostage, la méthanisation, le tri ...

Le projet du site des Parrines n'échappe pas à la règle.